

La charte du bon lecteur

« livre mon ami »

Comme chaque année, l'opération « livre mon ami » est proposée à toutes les classes de CM2 et de 6ème de la Nouvelle-Calédonie.

Les objectifs pédagogiques essentiels de cette opération concernent le développement de la lecture plaisir ainsi que l'éducation à la citoyenneté en amenant les élèves à confronter leurs opinions et argumenter les raisons de leurs choix.

Un des facteurs de réussite de ce projet réside dans l'adhésion volontaire des élèves et de leurs maîtres.

Afin de placer les élèves dans une véritable posture de lecteur, il vous est proposé une « charte du bon lecteur » qui précise les droits et les devoirs de chacun.

Cette charte pourrait servir de point de départ à l'opération de lecture (lors de la mise en projet) après lecture et approbation par les élèves qui s'engagent à participer au projet.

Ce document n'est qu'une piste possible pour favoriser l'adhésion des élèves.

La charte du bon lecteur

« Livre mon ami »

Mes droits

- J'ai le droit de lire à haute voix.
- J'ai le droit de lire n'importe où (en classe, dans la cour de récréation, en étude, à la maison...).
- J'ai le droit de ne pas finir un livre.
- J'ai le droit de relire.
- J'ai le droit d'aimer un livre.
- J'ai le droit de ne pas aimer un livre.
- J'ai le droit de demander de l'aide pour lire un livre.
- J'ai le droit de partager mes lectures avec les autres.

Mes devoirs

- J'ai le devoir de prendre soin des livres.
- J'ai le devoir de respecter les délais d'emprunt.
- J'ai le devoir d'essayer de lire tous les livres.
- J'ai le devoir de parler de mes lectures.
- J'ai le devoir de justifier, d'argumenter mes choix.
- J'ai le devoir de respecter la liberté et le choix des autres lecteurs.

*Je m'engage à respecter cette charte et à participer à
l'opération « Livre mon ami ».*

Date et signature du lecteur

